

# L'ogec sanctionne une nouvelle fois à défaut de ne l'avoir pas été par la Justice mais justice est faite

Suite aux faux réalisés par l'ogec saint-Louis de 2003 à 2017 pour obtenir des subventions d'investissements de la part des collectivités territoriale set en l'espèce du département du Loiret ce dernier accorde aucune subvention à l'ogec saint-Louis mais aussi à tous les établissements gérés par des ogec, l'évêque d'Orléans , Mgr Blaquart, à nouveau condamné... pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive.



Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale  
Direction de l'Education et de la Jeunesse

SCI du Château de Montargis  
Monsieur Jean Fournier  
Château de Montargis  
BP 40234  
45202 MONTARGIS

Ref:  
Contact : Véronique de La Hougue 02 38 25 44 23  
Objet : L du 4 décembre 2019

Orléans, le 24 FEV. 2020

Monsieur,

Par courrier du 4 décembre 2019, vous avez souhaité rappeler au Conseil départemental que la SCI du Château de Montargis avait dénoncé le bail emphytéotique qui la liait à l'OGEC Saint Louis.

Concernant les subventions au titre de la loi Falloux, je tiens à vous préciser que, pour l'année 2020, les élus départementaux n'ont pas renouvelé l'aide aux collèges privés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation,



Françoise BODET  
Directeur en charge de l'Education, de la  
Jeunesse et de l'Enseignement Supérieur